

**Commune de
Plénée-Jugon**

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 1^{er} Octobre 2026**

L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi **1^{er} octobre 2026** à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du **26 septembre 2026**, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame **Anne HERVÉ, Maire par Intérim**. Monsieur **Gabriel JEANNEAU**, Conseiller, a été désigné Secrétaire de Séance.

Conseil du 01-10-2026					Délégation du Conseil au Maire (Article L.2122-22 du CGCT) Obligation de Rapport à l'Assemblée Municipale Historique de la Commande Publique
An	Mois	Jour	Num	Subd	
2026	10	01	10	00	

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	03
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	26-10-2026
RÉUNION	01-10-2026
AFFICHAGE	06-10-2026
TRANSMISSION	06-10-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question	MANDATAIRES					
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	01	13	0	0	1	HERVE Anne	
	HERVE Anne	1 ^{ère} Adjointe	01	13	1	0	0		
	GAUTHIER Jérôme	2 ^{ème} Adjoint	01	13	1	0	0		
	DUQUENNE Hélène	3 ^{ème} Adjointe	01	13	1	0	0		
	PANSART Rémi	4 ^{ème} Adjoint	01	13	1	0	0		
	CHARRA Marine	5 ^{ème} Adjointe	01	13	1	0	0		
	BOTREL Pierrick	6 ^{ème} Adjoint	01	13	1	0	0	OGIER Elodie	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	01	13	1	0	0		
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	01	13	1	0	0		
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	01	13	1	0	0		
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	01	13	1	0	0		
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	01	13	1	0	0		
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	01	13	0	0	1		
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	01	13	1	0	0		
LENORMAND Éric	Conseiller(e)	01	13	1	0	0			
OGIER Elodie	Conseiller(e)	01	13	1	0	0			
ONFRAY Florence	Conseiller(e)	01	13	1	0	0			
ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	01	13	1	0	0			
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	01	13	0	0	1	PRESSE Sabrina	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	01	13	1	0	0		
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	01	13	1	0	0		
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	01	13	1	0	0		
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	01	13	1	0	0		
DP-01	DÉCOMPTÉ PRÉSENTS				20	0	3		

Conseil du 01-10-2026					Délégation du Conseil au Maire (Article L.2122-22 du CGCT) Obligation de Rapport à l'Assemblée Municipale Historique de la Commande Publique
An	Mois	Jour	Num	Subd	
2026	10	01	10	00	

Rapporteuse : Madame Anne HERVÉ, Maire par Intérim

Par délibération en date du 16 avril 2026, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au maire en application de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriale. L'obligation de rapport au Conseil est visée par L 2122.23 dudit code.

Ce compte rendu devant être produit à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal et l'organe délibérant devant se réunir au moins une fois par trimestre (article L 2121.7), c'est donc au moins une fois par trimestre que le mandataire rend compte de ces décisions prises dans les domaines délégués. Ce compte rendu peut être présenté, soit oralement par l'Ordonnateur (le maire), soit prendre la forme d'un relevé des décisions distribué aux conseillers municipaux.

L'assemblée est informée par la présente des **décisions relatives à la délégation de la Commande Publique dont le montant d'engagement autorisé est plafonné à 4.000 € HT en valeur devis.**

L'annexe récapitulative jointe à la présente inclut également les décisions d'engagement validées en Conseil Municipal à l'instar des décisions attributives des marchés publics de travaux et de Maîtrise d'œuvre (Voirie Non Urbaine, Viabilisation des Lotissements...).

Lecture faire des informations administratives communiquées Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,

D'ENTÉRINER

les décisions d'engagement de la Commande Publique telles qu'elles sont annexées pour un montant constaté à date, marché inclus, sans préjudice des devis complémentaires en cours d'enregistrement. Le montant global hors taxes se décline en 3 fractions :

Budget Général 2026 • Commande Publique 2026 ¹		1 264 642,00 € HT
1)	Dont Devis < 20.000 € HT avant le 20/03/2026 (information)	10 012,00 € HT
2)	Dont Devis < 04.000 € HT après le 20/03/2026	20 735,00 € HT
3)	Dont Marchés MAPA	1 233 895,00 € HT

DE VALIDER

le compte-rendu des attributions déléguées à Monsieur le Maire dans le périmètre d'exercice de la Commande Publique, attendu que les devis réceptionnés en cours de traitement seront réinscrits à l'occasion de la prochaine séance.

Dont Acte adopté à l'unanimité des suffrages											
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
23	20	03	00	23	00	00	23	00	23	23	00

Anne HERVÉ
Maire par Intérim,
Plénée-Jugon, jeudi 1er octobre 2026



¹ Le tableau récapitulatif des devis L.2122-22 CGCT inclut les décisions de l'Ordonnateur depuis le 1^{er} janvier 2026.